

# Avis d'enquête publique

## sur une installation classée pour la protection de l'environnement

- Code de l'Environnement en particulier les articles R.512-14 à R.512-17 et R 515-27-

### Une enquête publique sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

- **Nature de l'installation** : Sucrerie-distillerie d'Artenay relevant de la directive SEVESO seuil haut
- **Objet** : Aménagement sur la commune de Ruan de deux bassins de stockage des eaux de la sucrerie-distillerie d'Artenay
- **Personne responsable du projet** : Société TEREOS - Siège social : 11, rue Pasteur, F- 02390 ORIGNY SAINTE BENOITE
- **Emplacement de l'installation** : Route de Paris à Artenay
- **Durée de l'enquête** : Du samedi 20 octobre 2012 au jeudi 22 novembre 2012 inclus.
- **Consultation du dossier** : Le dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est déposé dans les mairies de Ruan et d'Artenay où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture des mairies et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet de la préfecture du Loiret ([www.loiret.pref.gouv.fr](http://www.loiret.pref.gouv.fr)).

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de la société TEREOS à Artenay.

- **Commissaire enquêteur** : M. Jean-Daniel WOLTRAGER, ingénieur en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés aux horaires suivants :
  - à la mairie de Ruan : le lundi 29 octobre 2012 de 16 h 30 à 19 h 30 et le jeudi 22 novembre 2012 de 16 h 30 à 19 h 30,
  - à la mairie d'Artenay : le samedi 20 octobre 2012 de 09 h 00 à 12 h 00, le mercredi 07 novembre 2012 de 15 h 00 à 18 h 00 et le vendredi 16 novembre 2012 de 09 h 00 à 12 h 00.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de Ruan.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les mairies de Ruan et d'Artenay, à la préfecture du Loiret- DDPP-SEI et sur le site internet de la préfecture du loiret ([www.loiret.pref.gouv.fr](http://www.loiret.pref.gouv.fr)).

M. Michel LAFAILLE, colonel en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant exercera, en cas d'empêchement de M. Jean-Daniel WOLTRAGER, les fonctions de commissaire enquêteur jusqu'au terme de la procédure.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Ces installations font l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé par arrêté préfectoral du 27 mai 2008.